



DIPHTÉRIE

QU'EST-CE QUE LA DIPHTÉRIE?

La diphtérie est une maladie bactérienne grave qui peut entraîner la mort par l'obstruction des voies respiratoires, une pneumonie, une insuffisance cardiaque et une paralysie des muscles servant à la déglutition.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES DE LA DIPHTÉRIE?

La diphtérie se manifeste habituellement par un mal de gorge, une légère fièvre et une enflure du cou. La bactérie se multiplie en général dans la gorge en formant une membrane grisâtre. Cette membrane peut étouffer la personne atteinte. Parfois, la membrane se forme dans le nez, sur la peau ou sur une autre partie du corps. Parfois, la bactérie peut libérer une toxine qui se répand dans le sang, pouvant causer une paralysie des muscles, une insuffisance rénale ou cardiaque et la mort.

COMMENT SE TRANSMET LA DIPHTÉRIE?

La diphtérie se transmet comme le rhume, par la toux et les éternuements.

QUI PEUT CONTRACTER LA DIPHTÉRIE?

Toute personne qui n'est pas immunisée contre la diphtérie peut contracter la maladie. À l'heure actuelle, grâce à la vaccination, il y a très peu de cas de diphtérie au Canada. On a cependant signalé des éclosions ailleurs dans le monde.

LA DIPHTÉRIE PEUT-ELLE ÊTRE TRAITÉE?

La diphtérie peut être traitée par une antitoxine diphtérique et des antibiotiques. Cinq à dix pour cent des personnes qui contractent la diphtérie en meurent.

COMMENT PEUT-ON PRÉVENIR LA DIPHTÉRIE?

La meilleure protection contre la diphtérie est la vaccination. Le vaccin contre la diphtérie est administré dans le cadre de la vaccination systématique des enfants effectuée à deux, quatre, six et 18 mois, de quatre à six ans et de 14 à 16 ans. Les adultes devraient recevoir une injection de rappel tous les dix ans.

Toute personne qui a eu des contacts avec une personne atteinte de diphtérie devrait recevoir des antibiotiques ainsi que le vaccin, si son immunisation n'est pas complète. Elle devra aussi subir un test pour déterminer si elle est porteuse de la maladie (c.-à-d. qu'elle en a le germe mais pas les symptômes). Si c'est le cas, elle devra subir d'autres traitements aux antibiotiques ainsi que d'autres tests. Les individus qui travaillent dans l'industrie alimentaire ou avec des personnes non immunisées doivent être exclus de leur travail jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'ils ne sont pas porteurs.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de la Santé publique de votre région ou avec votre médecin de famille.